



PRÉFECTURE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

# **Concours externe d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer**

**Session 2019**

## **Épreuve écrite d'admissibilité**

### **Épreuve N°1**

**Épreuve écrite consistant, à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots, en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : 1h30, coefficient 3).**

Assurez-vous d'être en possession de la totalité du sujet avant de commencer l'épreuve.

Dans le cas contraire, demandez un nouvel exemplaire aux surveillants de salle.

Le sujet comporte trois pages numérotées de 1/3 à 3/3.

**Un seul sujet sera remis par candidat.**

**L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdit.**

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans le coin supérieur droit de votre copie qui sera par la suite anonymisée. Toute mention d'identité ou toute indication pouvant être interprétée comme signe de reconnaissance, portée sur toute autre partie du document que vous remettrez en fin d'épreuve entraînera l'exclusion de votre copie par le jury.

## TEXTE

### **La politique publique de prévention de la délinquance**

**La loi du 5 mars 2007** centrée sur le traitement de la délinquance des mineurs, intègre également des mesures concernant les violences conjugales, les infractions sexuelles et la consommation de drogues. Le maire devient l'animateur essentiel de cette politique. Dans les communes de plus de 10 000 habitants il devient obligatoire de constituer un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), organisme regroupant le préfet et le procureur de la République, des élus locaux, des représentants des administrations de l'État et des représentants des associations, organismes et professions concernés par les questions de sécurité.

Cette politique de prévention de la délinquance est une politique publique à part entière qui a pour objectif l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au plus proche de tous les domaines de la vie quotidienne. Elle se situe au confluent des champs éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice. La stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) 2013-2017 a renouvelé le cadre national de cette politique publique. Elle comprend trois programmes d'actions :

- un premier programme à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- un deuxième programme pour mieux prévenir les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et mieux aider les victimes ;
- un troisième pour améliorer la tranquillité publique.

Au-delà de la prévention dite « primaire » à caractère éducatif et social et s'adressant à de larges publics, complétée ces dernières années par une préoccupation « situationnelle » liée à la tranquillité publique, elle s'appuie désormais sur des approches individualisées. Elle se traduit par des actions ciblées de prévention « secondaire », tournée vers des jeunes exposés à un premier passage à l'acte délinquant, et « tertiaire » de prévention de la récidive.

Le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance, devenu Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) veille à la cohérence et à la mise en œuvre des orientations déterminées par la stratégie nationale dans le cadre d'une démarche globale et partenariale.

Source : Site du CIPDR - [Accueil](#) » [Prévenir la délinquance](#) » Prévenir la Délinquance

<https://www.cipdr.gouv.fr/prevenir-la-delinquance/>

## QUESTIONS

1/ En vous appuyant sur le texte, citez les thématiques abordées par la loi du 5 mars 2007. **(2 points)**

2/ D'après le texte quel organisme traitant de la prévention de la délinquance doit être constitué au niveau de la commune ? Présentez-le. **(3 points)**

3/ Quels sont les objectifs de la politique publique de prévention de la délinquance ? **(2 points)**

4/ Quels sont les axes d'action de la politique publique de prévention de la délinquance ? **(3 points)**

5/ En vous appuyant sur le texte présentez et expliquez les différents niveaux de prévention de la délinquance. **(4 points)**

6/ Qu'est-ce que le SG-CIPDR et quel est son rôle ? **(3 points)**

**3 points** pour la présentation générale (présentation, orthographe, syntaxe...).